

Brèves... Brèves... Brèves... Brèves...

Bilan national APP 2002

190.822 apprenants formés dans les APP en 2002, soit près de 15.000 apprenants de plus qu'en 2001. Première information importante tirée des statistiques annuelles 2002, en attendant le résultat complet des données statistiques dans le prochain bulletin "spécial statistiques".

Rencontre entre les APP de Haute Normandie et l'AFPA sur TFS

L'ensemble des APP de Haute-Normandie a rencontré le 17 mars l'équipe de l'AFPA en charge du développement de TFS : Télé-Formation par Satellite. A noter qu'au cours de la formation de formateurs actuellement en cours dans cette région, les APP de Blangy sur Bresle et d'Yvetot ont choisi comme "micro-projet", l'analyse des conditions d'installation de TFS dans l'antenne APP de Saint Valéry en Caux, antenne animée par deux APP et mise en place par une communauté de commune. Ce micro-projet s'appuie sur l'expérience de l'APP de Rouen.

Contact : jean.vanderspelden@app.tm.fr

EDITO

Quel rôle pour les APP dans la validation des acquis ?

La loi de Modernisation sociale du 17 janvier 2002 pose les nouvelles bases de la validation des acquis. La VAE remplace la VAP, les acquis de l'expérience se substituent aux acquis professionnels. Dans ce nouveau dispositif, les Ateliers de Pédagogie Personnalisée pourraient, en tant que tels, jouer un rôle important.

Un dispositif de validation des acquis plus largement accessible

La VAE ouvre largement l'accès à la certification (communément appelée "diplôme") à toute personne justifiant de **trois ans d'expérience professionnelle**, non seulement en tant que **salariée**, mais aussi comme **non salariée ou bénévole**. Autre changement conséquent : **la certification** peut désormais être obtenue **dans sa totalité**, ce qui modifie considérablement les perspectives pour ceux qui, n'ayant jamais envisagé de reprise d'études, souhaitent cependant une reconnaissance officielle de leurs compétences.

Peuvent donner lieu à validation des acquis tous les titres délivrés au nom de l'Etat, c'est-à-dire ayant pour certificateur un ministère (Education nationale ou autre), ainsi que les Titres et diplômes homologués (TDH) et les Certificats de qualification professionnelle (CQP), inscrits au titre de la validation dans le Répertoire créé par la nouvelle loi.

A l'heure actuelle, seuls les diplômes de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de l'Agriculture et des Sports ainsi qu'un grand nombre de titres du Ministère du Travail peuvent réellement faire l'objet d'une demande de validation.

SOMMAIRE

Edito : Validation des acquis ?	1
Bibliographie VAE	4
Boîte à outils des APP	4
Ne pas confondre...	6
Animations régionales	6
Les brèves	7 - 8
Un article paru dans...	8

Une des difficultés des candidats à la validation est de repérer dans les certifications existantes celle qui convient le mieux aux compétences qu'ils ont acquises, le champ d'activités couvertes par chaque certification, leurs avantages respectifs, différences et reconnaissance sur le marché de l'emploi. *Bien que n'étant pas pilote de la VAE, les APP, dans leur Centre de ressources ou à l'aide d'outils spécifiquement créés à cet usage, pourraient aider les candidats à se repérer dans le maquis des "diplômes" dans l'attente de la mise en ligne de l'ensemble des informations qui nécessitera plusieurs mois encore. Ils pourraient, par exemple, mettre à disposition des documents simples de présentation du dispositif et de son mode d'accès, en relation avec le public reçu, de même que des référentiels de certification et une indication des sites où l'information existe afin de permettre des recherches en toute autonomie.*

Comment faire valider ses acquis ?

La démarche de validation est très impliquante pour le candidat qui doit s'interroger de façon précise sur les compétences qu'il a développées dans le cadre de son activité et sur la manière dont elles s'articulent. Il doit formaliser ses acquisitions par écrit lorsqu'il s'agit de constituer le dossier proposé par l'Education nationale, puis les expliciter ou les mettre en œuvre devant un jury, composé, en grande partie, de professionnels du métier. Il s'agit pour le candidat de dire ce qu'il fait et comment il le fait.

Aucun dispositif d'information n'était inscrit dans la loi mais il s'est imposé comme une évidence : il n'y a de droit individuel que pour celui qui connaît son existence. Dans un premier temps, en effet, le demandeur de validation doit effectuer un vrai travail de "débroussaillage", tant pour s'approprier le dispositif, percevoir ses limites et ses contraintes que pour s'orienter et choisir la certification la mieux adaptée à son désir et à son projet. Ce travail nécessite l'aide de services d'accueil, d'information et d'orientation, les Points relais, dont certains sont tout juste opérationnels et d'autres encore inexistantes. Là encore, les APP pourraient, dans le cadre du partenariat local, pallier à cette carence, au moins pendant la période transitoire,

afin que tous les candidats aient rapidement accès à l'information.

La mission des Points relais consiste à renseigner le candidat sur le dispositif, lui indiquer les certifications (titres, diplômes, certificats) qui lui sont accessibles par la validation, les démarches à effectuer. Cette étape peut être réalisée de manière collective. Une seconde phase, individuelle, consiste à aider le candidat dans son choix en fonction de son projet - car il n'y a pas de validation sans projet - et de ses chances de réussite.

L'organisme valideur, c'est-à-dire celui qui délivre la certification (ministère, branche professionnelle,...) assure l'accompagnement du candidat. Il lui remet un dossier, l'aide à le constituer et à apporter des preuves ou l'informe sur le mode de validation applicable (observation en situation de travail, réelle ou reconstituée, par exemple). Le dossier est ensuite soumis au jury dont la décision est souveraine. Le jury a désormais la possibilité de délivrer la certification dans sa totalité. Dans le cas d'une validation partielle, il accompagne sa décision de préconisations afin de permettre au candidat de poursuivre son parcours dans les meilleures conditions. L'entretien, à l'initiative du jury ou à la demande du candidat, est facultatif.

Il est fréquent que les candidats à la validation rencontrent des difficultés à formaliser ou à verbaliser leurs pratiques professionnelles. D'autres manquent de confiance en eux et ont du mal à s'exprimer devant un jury. Certains, enfin, auront besoin de remises à niveau dans les apprentissages de base pour obtenir les unités manquantes des certifications. Des ateliers spécifiques, organisés par les APP sur ces créneaux, pourraient être d'un grand secours aux candidats en difficulté.

Et après la validation ?

Le "diplôme" obtenu par validation est absolument le même que celui qui est délivré à la suite d'une formation. Rien, en tout cas, ne permet de le distinguer matériellement de celui obtenu après examen. Il est donc pris en compte pour ce qu'il est reconnu habituellement : accès à un concours, à un emploi selon dispositions de la convention collective applicable, qualification et salaire correspondants. Il

faut toutefois rappeler que rien n'oblige un employeur à reconnaître un diplôme de formation continue, c'est-à-dire acquis en cours d'emploi, sauf accord préalable avec le salarié ou dispositions spécifiques.

Certains candidats s'inscrivent clairement, dès l'abord, dans un projet professionnel qui nécessite la possession d'une certification ou dans un parcours de formation dont la VAE leur permettra de réduire la durée ou de viser un niveau plus ambitieux. D'autres, en revanche, cherchent davantage une reconnaissance de leurs acquis professionnels, de leur "valeur", de leur niveau de compétence, d'un positionnement qui les rassure quant à leur professionnalisme. Ceux-là envisagent rarement une formation complémentaire.

Quoi qu'il en soit, les acquis par validation sont valables cinq ans, période au cours de laquelle le candidat peut envisager, le cas échéant, la validation des unités manquantes de la façon qui lui convient : nouvelle validation, préparation formelle et examen, suivi de cours en candidat libre....

De ce fait, la validation va créer une offre de formation adaptée à ces situations nouvelles. Dès à présent, des modules de formation spécifiques sont proposés sur Internet, comme c'est le cas pour les

auxiliaires spécialisées vétérinaires (voir article ci-dessous). Les APP pourraient envisager de proposer aux candidats concernés des formations de base à l'outil informatique et à l'utilisation des formations à distance.

La VAE, locomotive du progrès

Les premiers résultats de VAE paraissent très encourageants puisque, dans certains centres, plus de 40% des candidats en moyenne ont obtenu le diplôme dans sa totalité.

Il ne faudrait cependant pas en tirer des conclusions exagérément optimistes. On peut imaginer, en effet, que les dossiers des premiers candidats à la VAE, qui n'attendaient que la possibilité d'une validation totale, étaient d'un niveau supérieur à la moyenne.

Par ailleurs, une présentation rigoureuse et un accompagnement de qualité n'ont pu que faciliter ces résultats. Cependant, il est clair que le changement d'objectif est susceptible d'encourager le jury à examiner l'expérience du candidat dans sa globalité par rapport au métier et non plus unité par unité comme il avait auparavant l'obligation de le faire, conditions particulièrement favorables à la délivrance de la certification totale.

Françoise Leplâtre, Centre Info

Validation des Acquis de l'Expérience conduisant au titre d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire (ASV).

Une expérimentation concernant l'obtention par la VAE du diplôme d'auxiliaire spécialisé vétérinaire sollicitant les services des APP d'Aquitaine, d'Ile de France et de PACA, vient d'être lancée par l'OPCA des professions libérales. Il s'agit d'accueillir dans les APP volontaires les auxiliaires inscrits dans le dispositif à distance développé par le CNPR (Centre National de Promotion Rurale) pour :

- une initiation à l'utilisation de

la plate-forme accessible sur internet leur permettant de constituer leur dossier VAE,

- une utilisation du centre de ressources de l'APP et de ses outils techniques (PC relié à internet, lecteur de DVD).

Chaque ASV sera en relation avec un tuteur à distance du CNFA (Centre national de formation par alternance pour la formation des ASV) qui suivra ses travaux. L'APP est sollicité ici comme lieu de proximité susceptible d'accueillir et d'accompagner en bureautique les ASV dans un centre de ressources équipé. L'expérimentation permettra de

vérifier la pertinence du dispositif et de prévoir son amélioration avant généralisation sur la France entière.

Contact : Bénédicte Veilex-benedicte.veilex@algora.org

VAE en Ile-de-France

La première antenne d'information conseil en VAE est hébergée par la Cité des Métiers en partenariat avec le DAVA du rectorat de Paris. En 2003, 9 antennes pourraient être habilitées et hébergées par d'autres structures. Ces antennes dépendent du pôle régional d'information conseil hébergé par le Carif Ile de France.

La Validation des Acquis

(Coll. : le Point Sur). Centre Inffo – 2002 – 137 p.

La Validation des Acquis de l'Expérience - Liaisons Sociales

supplément au n° 13681 – Juillet 2002 – p. 89-91
(procédure de validation, le congé VAE, le financement de la validation des acquis)

La Validation des Acquis de l'Expérience : un nouvel enjeu pour le développement des compétences. (Coll. : Etude du Garf).

Garf – Juin 2002, 52 p.

"La Validation des Acquis de l'Expérience en Champagne-Ardenne – mode d'emploi"

mis à disposition par l'ARIFOR,
contact téléphone n° : 03 26 21 73 36

"La Validation des Acquis de l'Expérience en Haute-Normandie" est disponible en téléchargement sur le site de RANFOR :

[http://195.221.21.136/ranfor/4/dossiers/VAP
HN/VAP_HN_renseignee.pdf](http://195.221.21.136/ranfor/4/dossiers/VAP_HN/VAP_HN_renseignee.pdf)

Aussi, au Centre de documentation du CREFOR,
un repérage bibliographique sur la VAE est disponible,
au format .pdf : http://www.ranfor.crefor.asso.fr/ranfor/4/dossiers/biblio/biblio_vae.pdf

Toute expérience sur la mise en œuvre de la VAE dans un APP nous intéresse : faites nous part de vos réflexions, commentaires, difficultés et réussite, nous en ferons une communication à tout le réseau.

Boîte à outils des APP

Il nous a semblé intéressant de créer une nouvelle rubrique dans le bulletin : la boîte à outils des APP. En effet, il existe beaucoup d'outils répertoriés soit sur le site des APP, soit sur le site Algora, mais il n'est pas toujours évident pour les nouveaux formateurs, coordonnateurs, de les trouver. Outils proprement dit de formation, (logiciel, cassette, vidéo) mais aussi, outils de gestion, outils de fonctionnement d'un APP, ressources nouvelles intéressantes à signaler, traitant d'un sujet pointu, nouveaux sites régionaux, etc.

Il y a aussi les outils que chaque APP a créés et certainement les plus employés ; pour ceux-là, nous avons peu d'information, ils sont souvent difficilement transférables, il n'empêche qu'ils existent et que certains pourraient être utiles et faire gagner du temps aux formateurs dans certains domaines et sous certaines conditions. Evidemment, cette rubrique outil est ouverte à tous les APP qui peuvent nous envoyer, comme ils le font déjà dans les forums outils sur le site, des informations utiles sur l'usage de "leurs" outils. Cette rubrique "boîte à outils APP" sera enrichie, complétée, dans chaque parution d'un nouveau bulletin.

I. Outils pédagogiques de formation (logiciel, cassette, vidéo, etc)

* sur le site app.tm.fr

Dans "Communication et statistiques" :

- **Les forums** : le forum APP et le forum outils pédagogiques Questions et réponses que les acteurs des APP posent et se donnent sur la recherche ou l'existence d'un logiciel, son usage. Ouvert à tous les APP, facile d'accès, un bon moyen de communiquer entre APP sur les outils.

Dans "Outils et pédagogie" :

- **APP testeurs** : une liste d'outils, principalement de logiciels, testés par des APP avec leur évaluation. Cette action de tests se poursuivant toute l'année, de nouveaux outils sont proposés et s'ajoutent à ceux déjà testés.

- **Ressources multimédias pour les APP** : base de données d'outils sélectionnés pour la pratique dans un APP – Accès direct à la recherche.

sous rubrique : [A voir également](#)

- **La Boîte à Outils Multimédias "MIP+ www.mipplus.org " : plus de 300 produits répertoriés pour les publics plutôt faiblement qualifiés, avec une fiche de présentation pour chaque produit.**

La liste des outils est remise à jour, en continu, tous les ans (accès réservé).

- **Enquêtes outils** : une enquête réalisée en septembre 2001 sur les outils multimédias utilisés en APP.

* sur le site www.algora.org,

Dans "Ressource"

- **Ressources pédagogiques multimédias hors ligne et en ligne**

Plus de 2600 logiciels ou vidéogrammes de formation, répertoriés et présentés, et une rubrique "nouveaux produits" et "express" où un thème est décliné, le dernier étant l'illettrisme (problématique et outils repérés pour l'illettrisme). (accès libre)

II. Outils gestion APP

* Sur le site app.tm.fr

Dans "Pour tous"

- **Le cahier des charges**

Dans "Information et publications", archives Bulletin :

- **une enquête sur les pratiques de gestion** des flux d'apprenants avec **la liste des outils de gestion** utilisés par les APP. Depuis cette dernière enquête réalisée en Janvier 2002, le logiciel EASY APP n'est plus distribué et n'est donc plus suivi. De nouveaux outils sont en cours de test, à suivre...

III. Autres ressources : ressources audiovisuelle

* Sur le site app.tm.fr

Dans "Outils et pédagogie", sous rubrique "A voir également"

- **Zoom sur TFS**

Ce nouveau canal propose deux services complémentaires :

1. Des ressources audiovisuelles sous forme d'émissions de télévision, non cryptées. Ces émissions qui représentent plus de 150 heures de vidéos de formation, ont été multi-programmées tous les jours de 8h30 à 9h30 et de 15h00 à 16h00 sur le canal RAI Nettuno SAT 1. Elles sont donc facilement et gratuitement accessibles (voir mode d'emploi sur le site).

2. Des ressources informatiques numérisées accessibles sur le site Internet (www.tfs.afpa.fr)

complètent et structurent ce canal de formation professionnelle.

Ailleurs

- **Séquences vidéos AUTOFOD :**

Série de "Images de la formation ouverte et à distance" comportant les sujets tournés à l'occasion du programme Autofod et le magazine "Vous avez dit numérique". Rediffusés tous les mercredis entre 5h30 et 6h30 sur le Cinq. La série est en vente auprès de Vidéoscop à Nancy sur DVD (152,45 euros pour les 3 DVD) ou cassette (304,90 euros l'ensemble de 9). Une cassette rassemblant les "sujets" consacrés aux APP est disponible auprès d'Algora au prix de 15 euros.

IV. Outils de communication

* Sur le site app.tm.fr

Dans "Information et publications" rubrique "outils de com", le logo APP peut être copié-collé sur les documents.

• sur le site www.algora.org,



Autres sites "ressources"

Rubrique : Repères : Repères pratiques pour utiliser le multimédia :

- **Découvrir, tester des multimédias pédagogiques, réfléchir aux usages**

CIFP, centre d'information sur la formation professionnelle : www.cifp-oref.org

CIRFFI : www.cirffi.org

C2RP, centre régional de ressources pédagogiques : www.c2rp.fr

GREF, www.gref-bretagne.com

Espace formateurs : www.espace-formateurs.org

La didacthèque Aquitaine : www.orep.fr

- **Consulter en ligne des banques de produits pédagogiques :**

Algora : www.algora.org

Educasource : www.cndp.fr/didacsources

Educagri : www.educagri.fr/pedago/sommaire.htm

Educasup : www.educasup.education.fr/ressource/set.htm

Ne pas confondre

«REGROUPEMENT NATIONAL» & «ANIMATION NATIONALE DES APP»!

La dynamique de constitution du Regroupement National remonte à l'année 1997. En réaction aux annonces de baisse de l'enveloppe financière de l'Etat, plusieurs APP se sont spontanément regroupés dans leur région, puis au niveau national, afin de porter à l'échelle gouvernementale la réalité des APP et valoriser le service proposé auprès des élus concernés. **A plusieurs reprises le regroupement national a été en contact avec le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité et la DGEFP, notamment concernant la hauteur des crédits, les modalités et les délais de financement, le mode de conventionnement.**

Dernièrement, fin 2002, le Regroupement National a organisé la saisine de l'ensemble des députés, sénateurs, préfets de régions, élus régionaux, chargés de la formation professionnelle, concernant les projets de régionalisation. **A ce jour, nous avons reçu plus de 66 réponses** illustrant la mobilisation des divers courants politiques et **6 questions écrites sont en cours d'instruction.** Les partenaires sociaux ont été informés également de notre démarche.

Une délégation est constituée afin de rencontrer d'une part, Madame BARBAROUX, Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle et d'autre part, Monsieur PERISSOL*, chargé de rédiger un rapport sur la décentralisation de la formation professionnelle.

Nous proposons que la régionalisation soit l'occasion pour les Conseils Régionaux d'intensifier leur participation, mais nous alertons les partenaires sur l'importance de maintenir un cadre national, ceci afin d'éviter le démantèlement d'un réseau de proximité unique en son genre.

Début 2003, nous avons aussi restructuré le fonctionnement du Regroupement National. Un protocole de partenariat, un bulletin d'adhésion et un appel à cotisation ont été envoyés à l'ensemble des APP (76 euros pour 2003). Dès à présent, **plus de 150 APP ont formalisé leur adhésion.** Ce chiffre évolue très rapidement. Plusieurs adhésions sont en cours de signature au sein des organismes supports. Afin d'administrer les flux financiers, le regroupe-

ment a passé une convention avec ALGORA chargé d'ouvrir un compte spécifique sous contrôle du regroupement.

Le secrétariat et les contacts sont identifiés à Lille : APP - ILEP - 4 place du Temple - 59000 Lille
Tél : 03.20.57.00.16. e-mail : app@ilep.fr.

Ces actions, de cadrage politique et institutionnel, sont complémentaires mais différentes des activités de professionnalisation, d'outillage et d'échanges impulsées par les animations régionales et l'animation nationale.

Le délégué général - Michel Marchand
app@ilep.fr.

* Une synthèse de la conférence de presse du 12 mars dernier sur le rapport d'étape est sur le site du Centre Inffo : www.centre-inffo.fr, à la rubrique "Actualité").

Animations régionales

Questions par rapport à la décentralisation et mobilisation des APP.

Les responsables des animations, présents le 26 mars dernier dans les locaux d'Algora, ont évoqué les hypothèses actuelles dans chacune des régions par rapport à la **décentralisation**. Plusieurs cas de figure : le Conseil régional reprend les APP et l'animation tels que ; le Conseil régional reprend les APP mais ne veut plus de l'animation sous sa forme actuelle ; le Conseil régional se positionne sur les APP avec un cahier des charges revisité. Tout est encore assez confus et reste simples supputations. Dans l'attente d'en savoir plus (en principe fin avril avec la production finale du rapport Périssol), **les participants ont rappelé l'urgence de mobiliser tous les APP.**

Dans la logique interrégionale qui caractérise l'approche du travail de la coordination des animations régionales, deux chantiers prioritaires seront réalisés en 2003.

La problématique de la professionnalisation des acteurs APP a été retenue comme l'un de ces chantiers. Certaines actions de formation de formateurs, déjà mise en place dans une région, pourraient être ouvertes à des formateurs issus d'autres régions,

limitrophes ou pas. Il s'agit là d'amorcer des coopérations interrégionales dans un esprit de mutualisation des moyens. Le calendrier des actions accessibles dans ce cadre sera prochainement publié. Il est également envisagé de construire en commun des modules sur des thèmes récurrents, par exemple : autoformation accompagnée en APP, gestion d'un APP, ressources pédagogiques en APP....

La tenue de séminaires de réflexion prospective autour de la question : "les APP en 2004-2005, quel avenir ?" devrait être le second axe de travail des animations régionales et de l'appui national. Chaque réseau régional serait appelé à organiser une journée, entre octobre et novembre 2003 ou chacun, avec des partenaires invités, devrait "questionner" les principes fondateurs de l'APP, leur pertinence dans un contexte qui a évolué depuis leur fondation, il y a près de vingt ans. Un séminaire national ferait la synthèse de l'ensemble des réflexions. Ainsi, après avoir interrogé le corpus de référence APP, au regard de leur pratique aujourd'hui, de l'évolution des publics et du contexte de mise en œuvre de la formation, le réseau disposerait d'une base de référence renouvelée, indispensable pour construire l'avenir.

Prochaine réunion des animations régionales : le 22 mai à Algora.

Les coordonnées des animations régionales en ligne.

La liste des animations régionales avec leurs coordonnées se trouve sur le site www.app.tm.fr sous la rubrique "Information et publications", "En région". Pour rappel, 16 régions sont dotées d'une animation régionale. On peut également consulter les fiches d'identité décrivant leurs organisations, réalisations et projets.

christiane.oger@app.tm.fr

Animation du réseau des APP en région Corse.

Le bilan d'activité 2002 de l'animation du réseau des APP de Corse et de leurs antennes, consigné dans un document rassemblant de nombreuses coupures de presse sur les événements "APP en résonance", montre la participation active et le succès qu'ont eu ces journées pour la reconnaissance des cinq APP et de leurs trois antennes. Pour 2003, l'activité de l'animation régionale va se concentrer sur la mise en place d'un site internet APP Corse, avec l'implication de tous les APP pour élaborer le cahier des charges et les conseils d'Eric Goyard d'Algora. Mise en ligne prévue en 2004.

Contact : Anne-Marie Chiaroni – info@crai-corse.org

Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves

Colloque TTNET au CNAM à Paris : "piloter un dispositif de FOAD"

Lors du colloque du 1er et 2 avril, organisé dans le cadre de l'action européenne TTNET par le Centre Inffo, l'APP de Saint-Dizier et le pôle d'animation de l'ARIFOR de Champagne Ardenne ont été sollicités pour témoigner de leur expérience sur la logique "Développement de la FOAD et logique partenariale", du point de vue des APP. Plusieurs membres du réseau des APP étaient présents : APP de la région Alsace, Bretagne et Centre. Un compte rendu de cette intervention, sur une formation ouverte et distante entre l'APP de Vouziers et l'APP de St-Dizier, aujourd'hui étendue à cinq APP en région Champagne Ardenne,

sera fait dans le prochain bulletin des APP.

Contact : Jérôme Flament
app.st.dizier@app.tm.fr

Les échecs en APP

Dans le cadre de l'animation régionale du Nord-Pas-de-Calais, une recherche action est engagée sur le thème des "échecs" en APP. Cette problématique proposée par Anne Burteaux, étudiante-chercheur à l'Université de Lille I, essaie de cerner les causes d'échec. Il s'agit autant d'apprécier les raisons d'abandon que de non-progression d'apprenants assidus...

La saison 2001/2002 fut consacrée à définir les notions d'échecs et interviewer une quinzaine d'anciens apprenants. Ce travail s'est réalisé en concertation avec des intervenants en

APP. Cette année il s'agit essentiellement d'analyser les données et d'émettre des hypothèses. En première analyse, il semblerait que la phase d'information, d'accueil et les deux premières semaines, soient des phases déterminantes dans la construction de la représentation qu'ont les apprenants du rapport au savoir. Une première restitution est prévue avant l'été 2003 afin de confronter les analyses aux pratiques des acteurs APP.

Par messagerie, un questionnaire à été proposé à tous les APP afin de repérer les différentes organisations mises en œuvre pour faciliter l'appropriation par le stagiaire du système APP.

**Animatrices du chantier :
Anne Burteaux, Danièle Cronel**

Animation régionale NPDC :
app@ilep.fr

L'APP de Bron (Rhône-Alpes) a testé la FOAD avec des apprenants à domicile

Dans le cadre du programme FORE I, l'équipe de l'APP de Bron (support CEFI) a réalisé 10 parcours de "bureautique" et 2 parcours "comptabilité", type FOAD avec des apprenants qui se sont auto-formés essentiellement, mais pas exclusivement, à leur domicile, entre novembre 2001 et septembre 2002. Le choix de ces personnes s'est fait sur la base du volontariat. Lors d'une phase d'accueil avec la coordonnatrice et de positionnement avec la formatrice concernée, la faisabilité de cette opération a pu être appréciée, au regard de leur motivation et de leur situation personnelle. Ces personnes, majoritairement des femmes, étaient toutes en recherche de compétences polyvalentes pour augmenter leur chance de trouver un nouvel emploi. Deux abandons ont été

enregistrés, parmi les personnes ayant le niveau de formation le plus élevé. Les autres parcours, d'une durée comprise entre 10 et 60 heures, ont tous été menés à leur terme.

En terme d'ingénierie, l'équipe de l'APP a privilégié une logique de médiation à distance, via une technologie douce et fiable, à savoir le téléphone et, accessoirement, la messagerie électronique. **L'alternance de la distance et du présentiel a été stratégique dans le déroulement des parcours pour assurer une réelle souplesse.** Le présentiel a eu lieu en phase de démarrage, pour les évaluations intermédiaires et finales, et à la demande, si nécessaire. Pour le reste, tout s'est fait à distance. Les apprenants ont travaillé avec les dossiers d'autoformation de l'APP et ont bénéficié d'un accompagnement spécifique, soutenu, évolutif et régulier, en terme de tutorat sur le contenu et sur la méthodologie d'apprentissage. Aucune ressource en ligne n'a été mobilisée. A noter que pour la partie bureautique, un lien

asynchrone a été utilisé par échange d'e-mails avec fichiers attachés pour le retour des travaux des apprenants. Extrait d'un bilan qualitatif et quantitatif remis à la DRTEFP en novembre 2002

Contact : Odette Pascal -
app.bron@app.tm.fr

Glossaire des tableaux statistiques des APP sur le site

Dans le cadre du plan de formation des APP d'Ile de France et à la demande d'une vingtaine d'APP, deux séances d'information sur le glossaire des tableaux statistiques d'activité APP ont été conduites par Algora. Ce glossaire répond à toutes les questions que la personne en charge de remplir les 19 tableaux stat peut se poser. Pour rappel, il est consultable sur le site www.app.tm.fr, sous la rubrique "**Communication et statistiques**", "**Bilans statistiques**" : aides : "**glossaire**".

Il peut être imprimé et sera réactualisé prochainement.

EXTRAITS D'UN ARTICLE PARU DANS
«MONDE INITIATIVES» DU 11 MARS 2003 (FRANCE LAROCHE)

C'est toujours un plaisir de découvrir des articles sur les APP. Il y en a eu beaucoup à l'occasion d'APP en résonance, et cette fois, c'est dans le mensuel "Le Monde Initiatives" qu'on les retrouve avec comme titre : **Les APP, une aide à l'autoformation. Sur mesure : artisans discrets en formation, les APP accueillent environ 175 000 personnes par an.** Pierre Brochier (APP de Bourgoin-Jallieu) parle du "formateur qui ne juge pas, mais adapte sa pédagogie", Odile Debliqui (APP de Baugé), donne comme exemple la formation apportée aux femmes en milieu rural par le prêt de PC portable et le suivi à distance de la formation, Catherine Darriet-Vandamme (APP de Bayonne) introduit la notion d'autonomie et de confiance en soi : "beaucoup de personnes doivent reprendre confiance en elles, car le jugement d'autrui peut inhiber tout apprentissage". Il est dit aussi qu'un fort pourcentage d'apprenants qui se préparent au concours ou aux examens réussissent. Enfin, le souhait est fait, dans le cadre de la décentralisation, que toutes les régions aient la même attitude que la Région Rhône-Alpes où le conseil régional et l'Etat couplent le réseau de formation à distance avec les APP : "Nous allons gagner des outils et nos collègues notre pédagogie" se réjouit Pierre Brochier.

Bulletin des APP
Mission nationale
d'animation du réseau
des APP

Algora - 18-26, rue Goubet
 75959 Paris cedex 19
 Tél. : 01 48 03 90 00
 Fax : 01 48 03 90 21
 Contact :
christiane.oger@app.tm.fr

Directeur de la publication :
 Jacques Bahry
 Rédacteur en chef : Michel Tétart
 Secrétariat de rédaction :
 Christiane Oger
Comité de rédaction :
 R. Everat - F. Leplâtre - C. Oger
 M. Tétart - J. Vanderspelden - B. Veilex
Impression : Epigraph.
 Tél. : 01 48 41 45 94
 ISSN : 0298 8070

Demande d'abonnement au bulletin des APP (à n'utiliser que si vous n'êtes PAS un APP)

Organisme : _____

Mr, Mme : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____